

Une certification « bois bocager géré durablement »

Journée nationale de l'agroforesterie
18 décembre 2018



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FOND EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES.

D'OÙ PART-ON ?

bilan historique

1. Remembrement, effondrement des haies



1,4 millions de km de haies ont disparu, depuis 1945 © Source P.Pointereau

2015 (La Villéon-dept 22)



1950 (La Villéon-dept 22)

« En Bretagne, les exploitations de 15 ha constituées de 20-30 parcelles entourées de haies, en 1950, doublent de surfaces et le nombre de parcelles encloses est divisé par trois, en 1990. » © Source L'Arbre et la Haie

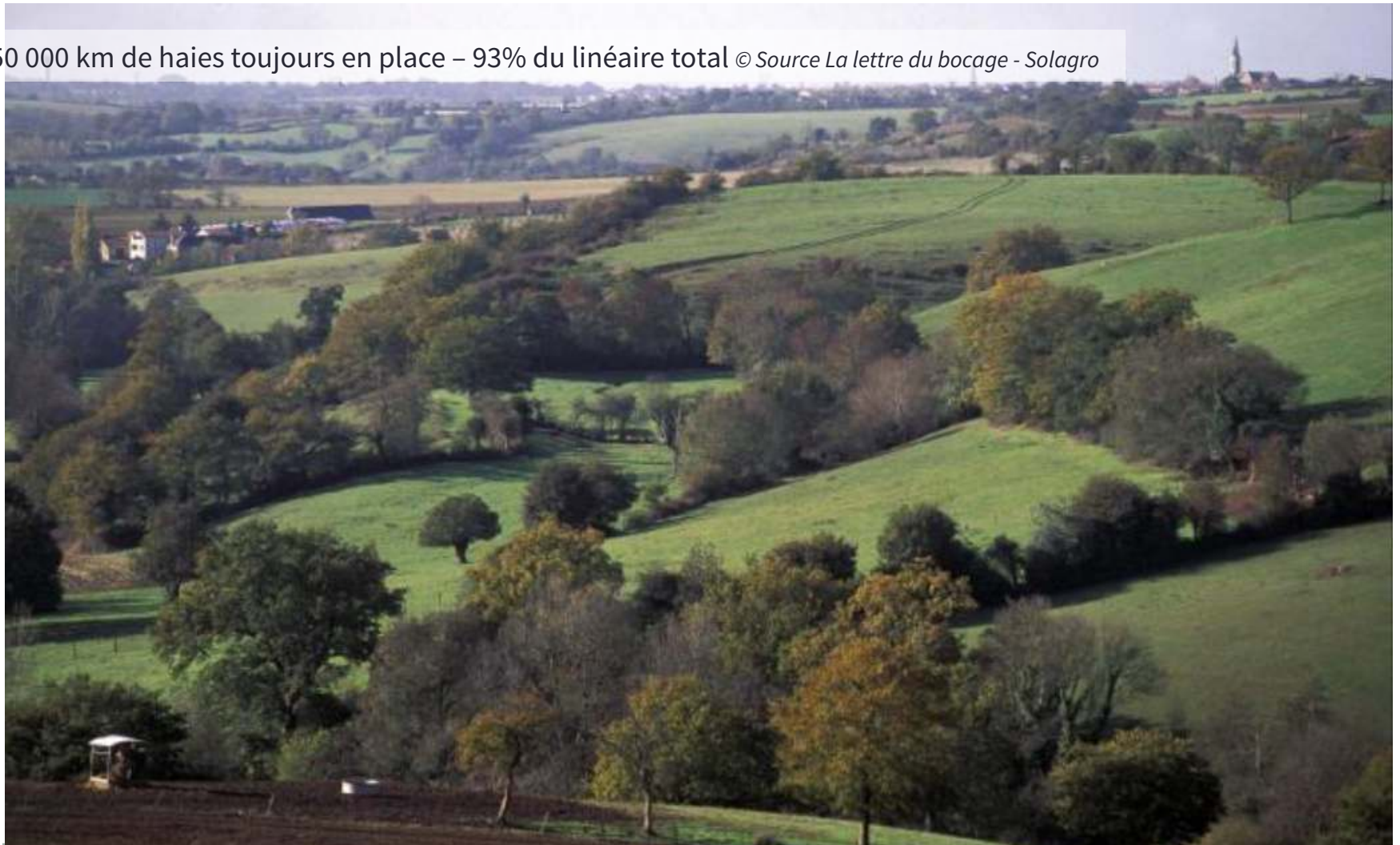
2. Des campagnes de replantation de haies

50 000 km de haies ont été replantées, depuis 1980 – 7% du linéaire total © Source Signé PAP, n°21 - P.Pointereau



3. L'héritage de haies anciennes

750 000 km de haies toujours en place – 93% du linéaire total © Source La lettre du bocage - Solagro



ENJEUX

la haie, une ressource menacée

1. Le bocage, un capital arboré à renouveler





Haie de taillis sous futaie de chênes pluri-centenaires - vieillissante



Haie rélictuelle



Haie réduite au carré



Haie détériorée par le passage du lamier



Haie dégradée par le passage régulier de l'épareuse

2. Les haies, une source de bois à encadrer



Développement de la filière bois énergie, opportunité ou menace ?

L'enjeu se pose sur le bois issu des haies qui :

- **ne peut pas afficher sa durabilité** de l'amont à l'aval de la filière bois.
- Et pour lequel aucune attestation de **bois local n'est exigée.**

Un immense capital biomasse : en 2014, les haies représentent 945 000 ha, soit 3,4% de la SAU et soit 65 millions de m³ de bois agricole.

3. Les enjeux d'un label sur le bois bocager



Le label se doit de répondre à deux enjeux majeurs :

- **Produire du bois** plaquette/bois d'œuvre avec les garanties d'une ressource renouvelée.
- **Maintenir des paysages** bocagers durables et fonctionnels.

Au centre : la **gestion durable** des haies par les agriculteurs portée par des filières économiques locales

PROJET

Création d'un label pour reconnaître la gestion durable des haies

1. Les agriculteurs à l'origine du label



Plus de 60 agriculteurs sont impliqués dans la démarche.

Les objectifs du label répondant à leurs attentes :

- accompagner le **changement de pratiques** des agriculteur
- apporter une **reconnaissance des services rendus** à la société
- développer des **filières économiques** territoriales durables et renouvelables
- apporter de la **sécurité**, de la **traçabilité** et de la **transparence**

2. Un label sur les pratiques et une filière non sur un produit



3. Haie bien gérée = fonctionnalités bien remplies

Une haie bien gérée, en bon état permet :

- **Epuration de l'eau** (zones tampons limitrophes des cours d'eau, les haies de rupture de pente)
- **Ecrêtage des crues** (zones humides de fonds de vallons, complexes haies-prairies humides)
- **Refuge pour la biodiversité** (auxiliaires des cultures, corridors et habitat pour la faune sauvage)
- **Production de ressources en bois** (énergie renouvelable, bois d'œuvre)
- **Stockage de carbone** par les haies
- **Protection des cultures** (brise-vent, augmentation des rendements, microclimat) et des animaux d'élevage (bien-être, intérêts sanitaires)
- **Protection des sols** de l'érosion grâce aux haies et apport de matière organique...

Ces services écosystémiques de la haies contribuent à l'adaptation des exploitations agricoles face aux changements climatiques.

OUTILS DU LABEL

1. Cahier des charges producteurs
2. Procédure de certification
3. Cahier des charges revendeurs
4. Système de traçabilité

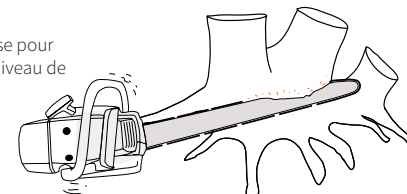
1. Cahier des charges producteurs

Indicateurs à l'échelle de la haie

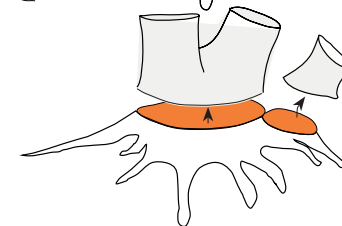


Niveau 1 : Coupe nette effectuée au plus près du sol, de la tête ou du tronc et sans éclatement de la souche ou de la tête et sans entaille du tronc

Reprise à la tronçonneuse pour abaisser le niveau de coupe



Chicots retirés

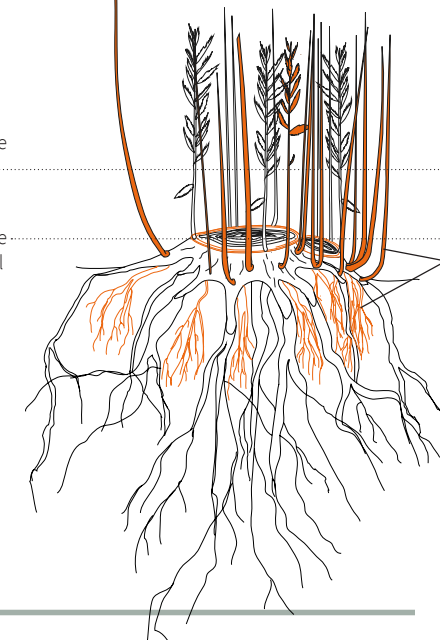


Souche de cèpe arasée aussi bas que possible



Niveau de coupe trop haut

Niveau de coupe bon, à ras du sol



Indicateurs à l'échelle de l'exploitation



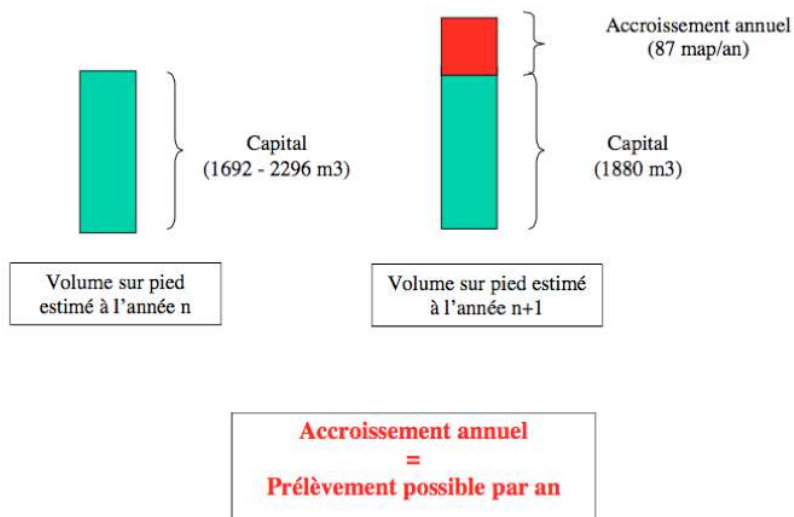
Niveau 1:

- **Pas de désherbage chimique** à moins de 2,5 m de l'axe de la haie
- **Pas de broyage sur le linéaire de la haie** venant d'être exploitée

Niveau 3:

- **Pas de broyage sur 50 cm de part et d'autre de l'axe de la haie** ou sur le haut du talus à l'échelle de l'exploitation
- **Maintien d'une bande enherbée** de 1 m de large, à partir de 50 cm de l'axe de la haie

Indicateurs à l'échelle du paysage



Niveau 1: **Ne pas prélever plus qu'1/10^{ème} du linéaire total de haies de l'exploitation par an**

Niveau 3: Si la maille existante de l'exploitation est inférieure à la **densité minimale** de référence territoriale, créer au minimum 2 mètres linéaire de haie/ha/an, sur 5 ans

Elaboré par les agriculteurs et les techniciens, au pied des haies



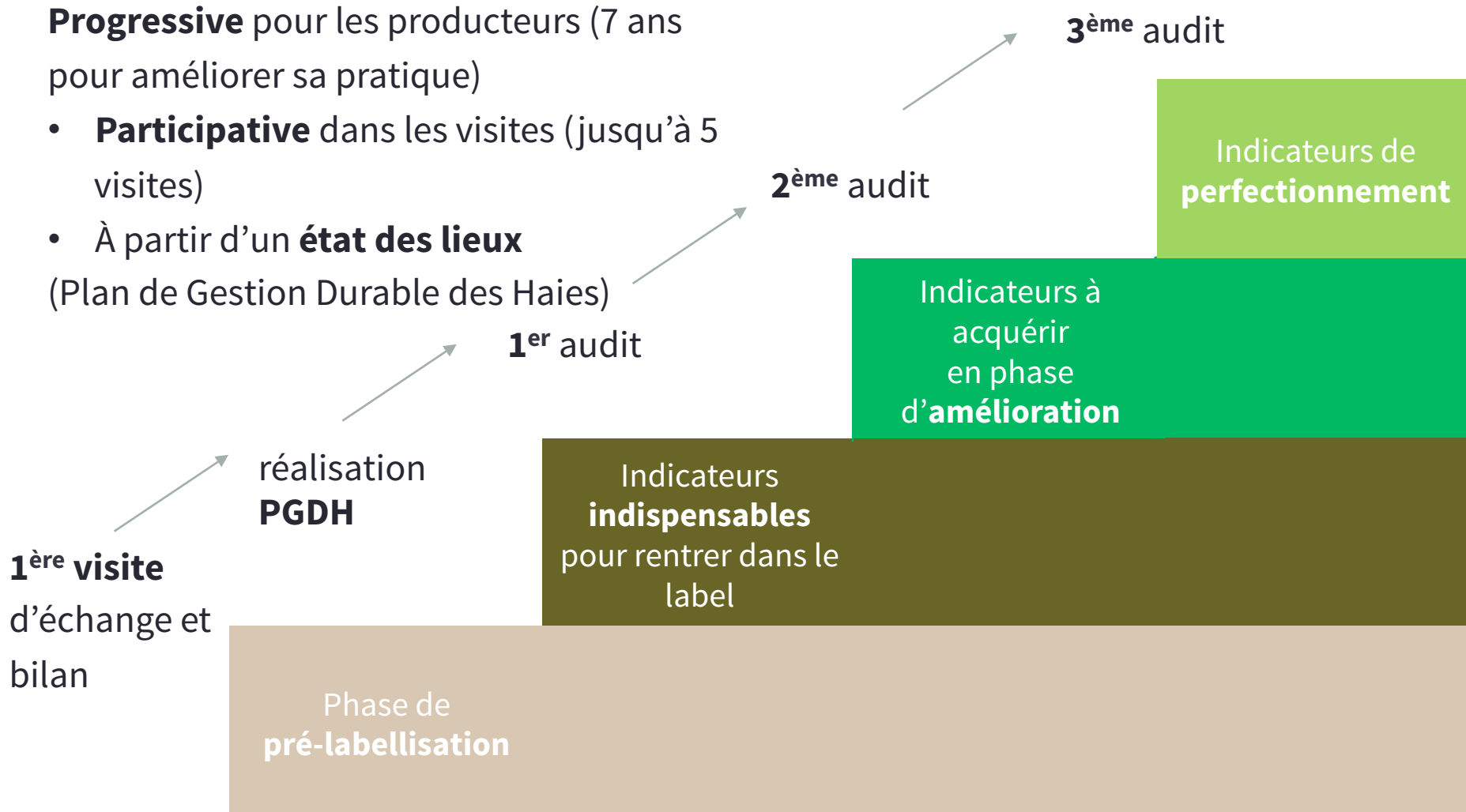
40 indicateurs :

- **simples à vérifier** sur le terrain
- adaptés aux **différents types de haies**
- construits à partir des **pratiques des agriculteurs** et l'**expertise des conseillers bocage**
- structuré à **plusieurs échelles** (haie / exploitation / paysage)

Méthode de notation

Progressive pour les producteurs (7 ans pour améliorer sa pratique)

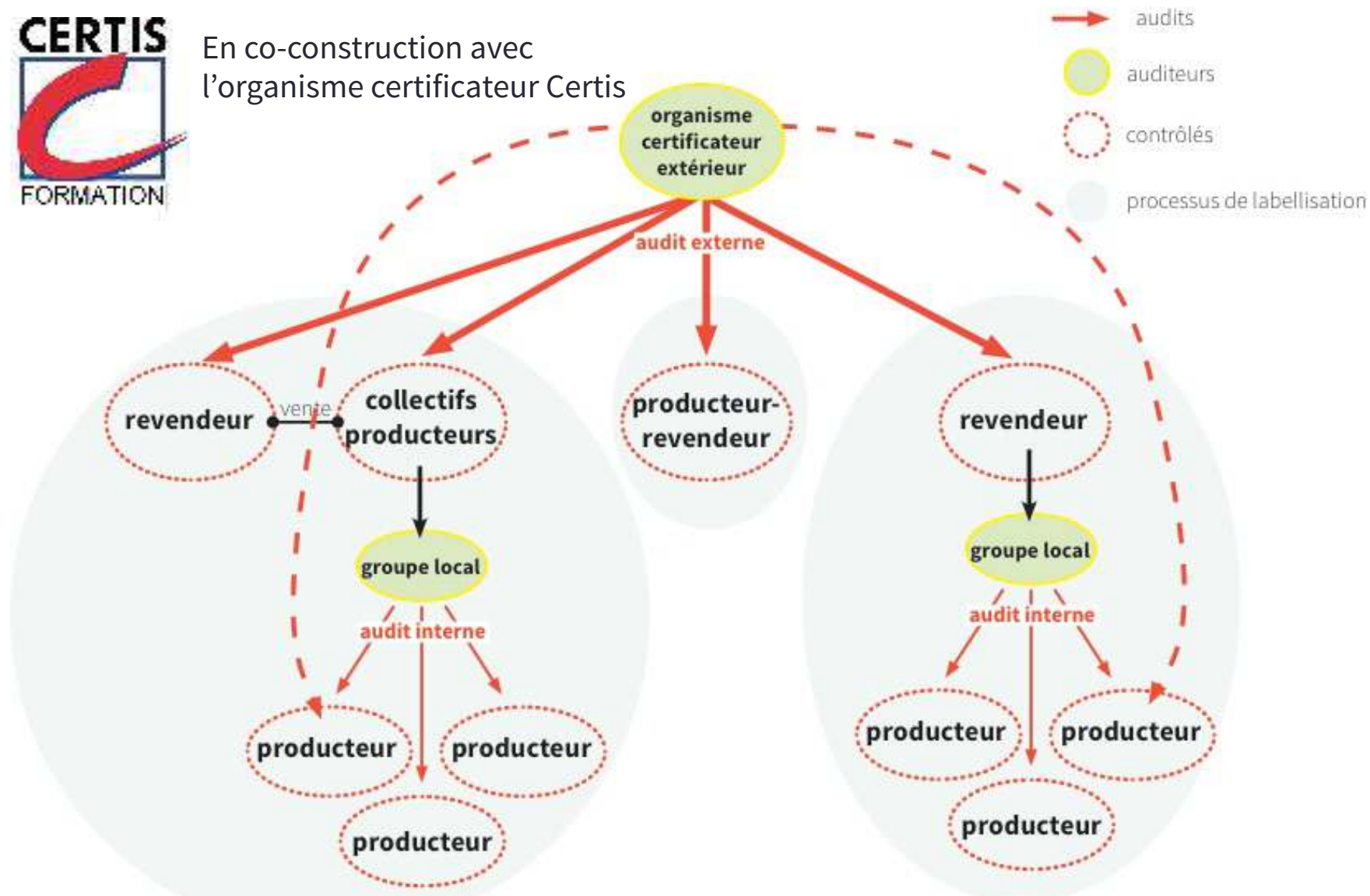
- **Participative** dans les visites (jusqu'à 5 visites)
- À partir d'un **état des lieux** (Plan de Gestion Durable des Haies)



2. Une procédure de labellisation



En co-construction avec
l'organisme certificateur Certis



3. Un cahier des charges revendeurs

GESTION DURABLE DU BOCAGE

- Le bois labellisé commercialisé provient de **100%** de producteurs labellisés.

REMUNERATION JUSTE DU PRODUCTEUR

- Le **prix d'achat** du bois au producteur doit être au moins égal au prix de production, dont à minima 30% de ce prix permet de rémunérer le producteur.

COMMERCIALISATION LOCALE – BILAN CARBONE POSITIF

- La distance de livraison entre le lieu de stockage ou de production et le lieu consommation de ne doit pas dépasser **1km parcouru**, à l'aller, pour **1m3** de bois labellisé **transporté**, pour un minimum de **80%** de bois labellisé vendu.

PERSPECTIVES

Lancement du label mi-2019

1ers bois labellisés en 2020

Et en 2023, un objectif de mobilisation :

- De **35 revendeurs**
- Sur **8 régions**
- Avec **3 500 agriculteurs**-producteurs
- **35 000 km** de haies gérées durablement



Merci de votre attention.